ETABLISSEMENTS CHARLES DEMERY SA
SOULEIADO
Société anonyme
au capital de 5.160.000 francs
Siège social : 39, rue Proudhon
BP 21
13151 TARASCON SUR RHONE
TARASCON B 735 680 290

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2000

L'an deux mille, et le trente mars, à douze heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

-

En conséquence, Madame Colette NICOLLIN née SOULIER, présidente du conseil d'administration constate que tous les administrateurs sont présents et réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté par quatre voix pour et deux voix contre.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un directeur général.
...

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur la proposition de son président, le conseil désigne, Monsieur GAND Cyril , demeurant Place de la Mairie, 34740 VENDARGUES, en qualité de directeur général, pour une durée équivalente à celle du mandat de président.

Dans le cas où Madame Colette NICOLLIN née SOULIER viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur GAND Cyril conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur GAND Cyril déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur GAND Cyril , directeur général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président du conseil d'administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

P.V. DEPOT N° 466 DU 26 MAR. 2000

CN / Cl

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures 25.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Le président

Colette NICOLLIN née SOULIER

Un administrateur